

# PRATIQUES PROFESSIONNELLES

“L’espace public de l’entreprise posé comme pierre angulaire de l’évolution des pratiques en Médecine du Travail” (Cahier du SMT n°8).

Il me paraît intéressant de “repen- ser” les pratiques du médecin du travail dans l’espace public de l’entre- prise. Les avis exprimés dans cet es- pace sont établis essentiellement à partir du dialogue singulier, indispen- sable, mais qui pourtant ne semble pas suffisant.

La connaissance du terrain, via le vécu collectif, paraît tout autant im- portant dans un souci “d’efficacité”, de pertinence. L’idée est que nous de- vons avoir accès aux groupes. L’ob- jectif étant de connaître le “réel du tra- vail”, qui va nous aider à définir nos propositions, nos conclusions, voire à les valider. Confère le nombre de CHSCT où nos avis, remarques, tombent à plat dans des silences peut-être lourds de sens.

L’idée n’est pas nouvelle, puisqu’il nous arrive de nous interroger les uns les autres pour savoir comment on ren- tre dans l’entreprise, comment on peut rencontrer le groupe. Pour ma part, le stage de Sauveteur Secourisme du Tra- vail a longtemps été une porte intéres- sante (particulièrement pour les petites entreprises). Mais dans ce type d’entre- prise, le rôle du médecin du travail est trop écrit, trop figé, il est encore perçu comme celui qui sait et qui sanctionne !

Plus intéressant, me semble-t-il, sont les groupes construits autour du travail, qu’il s’agisse d’un problème posé, d’un aménagement prévu, d’une évaluation souhaitée, etc., initiés ou non par le mé- decin du travail, mais avec sa participa- tion. Le rôle du médecin du travail se modifie dans ce contexte, il est acteur certes, mais il laisse le premier rôle, le sien n’est plus vraiment écrit sans que l’on puisse parler d’improvisation. L’his- toire n’est jamais la même. Cette prati- que, basée sur des règles de confiance,

d’éthique, permet un échange de points de vue, une circulation de l’in- formation. L’expression est publique, les conclusions formulées, entérinées par le groupe, seront plus difficile- ment démenties après les discussions, elles seront même soutenues ; La pa- role publique ne peut plus être reprise à la différence du dialogue singulier au cabinet médical « *Surtout Docteur, ne dites rien !* ».

Le médecin du travail par ses questions aux groupes peut retrans- crire un problème, en aucun cas il ne sait. Il s’agit du travail des autres, de leur vécu. En pratique, nous fonction- nons systématiquement avec un “ob- servateur muet”, selon les cas issu du groupe, ou secrétaire médicale, chargé de tout noter, tout sans aucune interprétation. Chaque participant a un compte-rendu de chaque réunion.

*Odette Vivier-Tencer  
novembre 1995*